

	PREPARATION DU PATIENT PRELEVEMENT, IDENTIFICATION ET TRANSMISSION DE L'ECHANTILLON PRIMAIRE	Réf : BC/PR23 Version : 9 Date d'application : 20/02/2023
<i>Prélèvement, échantillon, préleveur, demande</i>		

	Nom	Fonction	Date et Signature
Rédaction	Sandrine GRANDIN	Technicienne Référente Qualité	25/01/2023 <input checked="" type="checkbox"/>
Validation de l'expert	Nathalie DONATO	Cadre supérieure de santé	25/01/2023 <input checked="" type="checkbox"/>
Validation de l'expert	Marc VASSE	Chef de Service du SBC	25/01/2023 <input checked="" type="checkbox"/>
Approbation	Clarisse LEROY	Cadre de santé	13/02/2023 <input checked="" type="checkbox"/>

Le document a été revu dans son intégralité.

1. DOMAINE ET CONDITIONS D'APPLICATION

Cette procédure décrit les différentes étapes entre la rédaction de la prescription par le prescripteur autorisé et la mise à disposition des prélèvements au Laboratoire de Biologie Médicale (LBM).

Elle est transmise aux services cliniques des établissements lors de la revue de contrat initialement et à chaque évolution de version. Les directeurs des établissements veillent à son application dans les services cliniques de leurs établissements.

2. DOCUMENTS DE REFERENCE (versions en vigueur)

Documents externes

- Décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale
- Décret n°2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique (actes professionnels)
- Norme NF EN ISO 15189
- Norme NF EN 22870
- Référentiel COFRAC SH REF 02

Procédure

- BC/PR19 Réseau pneumatique échantillons biologiques

Modes opératoires

- BC/PR23/MO01 Transport et réception des prélèvements au laboratoire de biologie médicale
- BC/PR23/MO02 Urgences dont urgences vitales - Site Foch
- BC/PR23/MO04 Gestion du manuel de prélèvement et de ses évolutions
- BC/PR23/MO05 Prescription connectée : de la prescription à la réception du laboratoire - Site Foch
- BC/PR23/MO06 Urgences dont urgences vitales - Site HFB
- BC/PR19/MO01 Guide rapide utilisateurs services de soins – réseau pneumatique pour les échantillons biologiques – site Foch

Formulaires

- Bons de demande de laboratoire

Enregistrement

- BC/PR24/ENR09 Organisation de la collecte des prélèvements à l'HFB

3. DESCRIPTION

3.1. Manuel de prélèvement

Toutes les informations relatives au prélèvement, à l'échantillon prélevé, à l'analyse et aux conditions préanalytiques (préconisations de prélèvement, transport, conservation...) figurent dans le manuel de prélèvement.

Sur la page d'accueil figurent de nombreuses informations ainsi qu'un lien vers le site du fournisseur de matériel de prélèvement Sarstedt précisant les dispositions relatives à son utilisation.

Site Foch

Consultable par tout usagé via intranet et internet <https://hopital-foch.manuelprelevement.fr/>

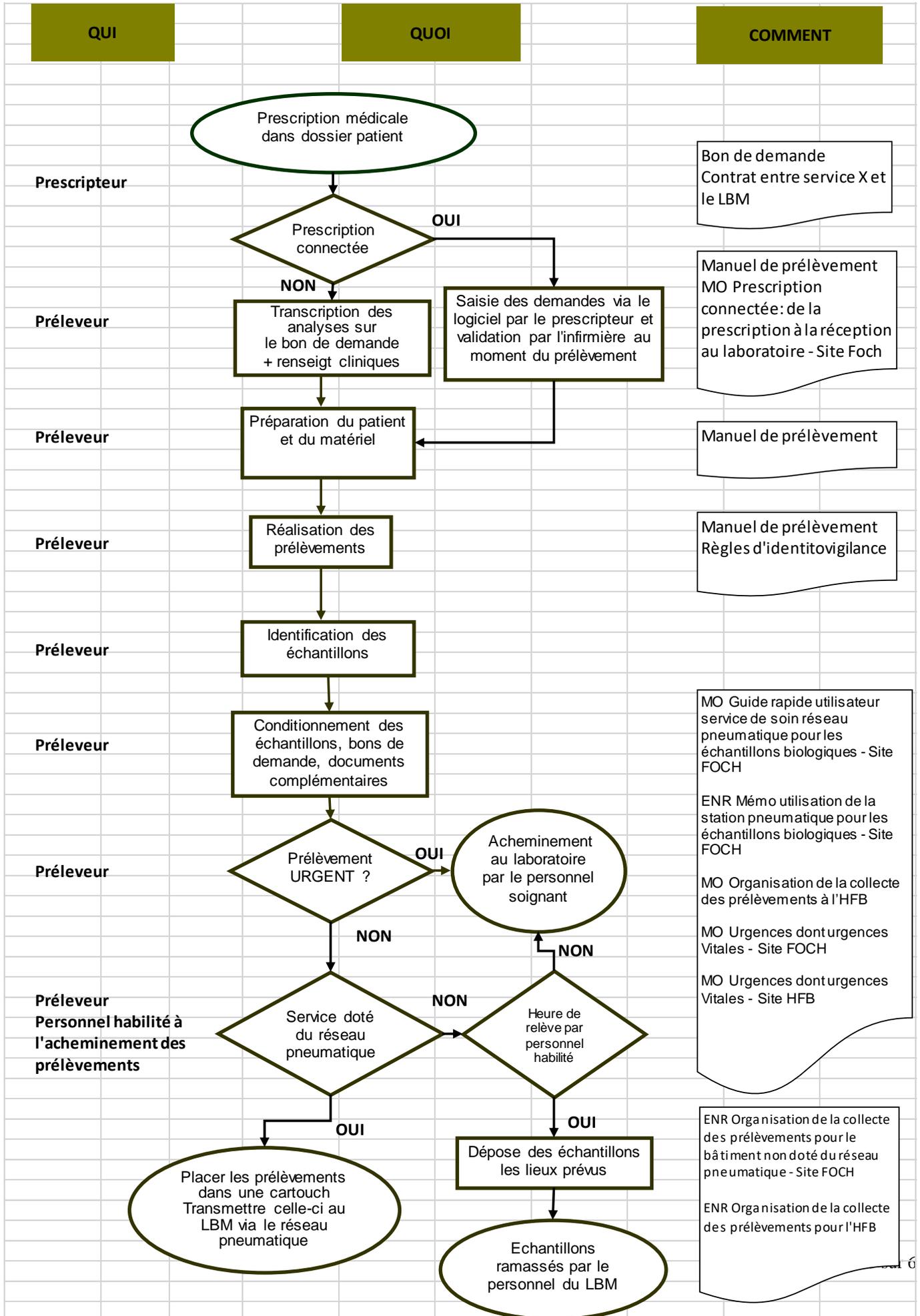
Site HFB

Consultable via le logiciel « DxCare » par un raccourci à disposition dans l'onglet « Autres fonctions » OU via <https://hopital-foch.manuelprelevement.fr/> (transmis aux médecins, sages-femmes et cadres de santé de l'HFB).

Le mode opératoire « Gestion du manuel de prélèvement et de ses évolutions » indique comment sont gérées les mises à jour et l'information de ses utilisateurs.

En relation avec la direction des soins, le laboratoire s'efforce d'informer les soignants réalisant des prélèvements quant aux modalités préanalytiques et à l'utilisation du matériel dès que possible (infirmières formées à l'IFSI Foch, nouveaux arrivants, à chaque mise à disposition d'un nouveau dispositif par le fournisseur...).

Le logigramme ci-dessous décrit les différentes étapes de la prescription médicale d'examens biologiques à la transmission des échantillons au service de biologie clinique.



3.2. Prescription

Elle est établie par un prescripteur autorisé : d'un service clinique de l'hôpital ou d'un autre établissement, d'une consultation externe, d'un cabinet de ville...

Pour toute demande d'examen, les mentions réglementaires et normatives doivent figurer sur la prescription.

- Bons de demandes ou feuilles de marque

Les bons de demande sont référencés dans le logiciel qualité « Blue Medi ».

Ils sont :

- site FOCH : imprimés par le service « vagemestre » et gérés par le magasin. Les services les commandent via le logiciel « Copilote ».
- site HFB : imprimés par le service « vagemestre » de l'hôpital Foch puis acheminés par coursier jusqu'au LBM FOCH-IHFB site HFB.

Lors de la mise à jour des bons de demande, le LBM transmet par mail, la nouvelle version au vagemestre. Ce dernier se charge de l'impression. Les différents bons de demande sont stockés au magasin, les anciens y sont détruits.

Si la modification :

- est mineure, les versions seront changées au fil des commandes des services.
- est majeure, les cadres des services de soin sont informés par le LBM afin que les stocks d'anciens bons soient détruits.

- Prescription connectée

Elle est progressivement mise en place au niveau de l'établissement (site Foch). Un groupe de travail constitué d'un biologiste, des responsables informatiques et de collaborateurs de la direction des services informatiques accompagne cette mise en place.

- Formulaires de renseignements cliniques, consentement

Le LBM propose, pour certains des examens qu'il réalise ou qu'il sous traite, des formulaires à compléter par les prescripteurs ou par les laboratoires transmetteurs (support de renseignements cliniques, consentement). Ces formulaires sont disponibles dans le manuel de prélèvement. Pour certains paramètres, ils doivent accompagner les échantillons transmis.

3.3. Préparation du patient

Les professionnels de santé assurent la réalisation des actes de prélèvement selon leur habilitation. Les actes infirmiers sont définis dans le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du Code de la Santé Publique (actes professionnels).

La préparation du patient est réalisée par le préleveur conformément aux instructions du manuel de prélèvement.

Points importants :

- Choix du **matériel**

Il est fortement recommandé d'utiliser des aiguilles simples, les tubulures étant réservées aux prélèvements difficiles (risque d'activation de la coagulation, volume vide, coût).

- Respect des conditions liées à **l'état physiologique du patient** (jeûne, moment du prélèvement, couché, debout...)
- Respect de **l'ordre de prélèvement** des tubes de sang

- Respect des règles d'**identitovigilance** : vérification préalable de l'identité du patient

Doivent apparaître sur la prescription et les documents associés (bon de demande, prescription médicale, formulaire, consentement) :

- **Nom d'usage, Nom de naissance, Prénom, Date de naissance, Sexe**, numéro de séjour du patient (étiquette avec code barre sur bon de demande et échantillons)
- **Service clinique** (UF)
- Nom et prénom du **préleveur** obligatoires (Décret n°2016-46)
- Nom du **prescripteur** obligatoire
+ coordonnées du destinataire des résultats si différentes de celles du prescripteur
Pour le LBM, le prescripteur dont l'identité est tracée sur le bon de demande ou sur le support informatique de prescription connectée est réputé réaliser les actes qui lui sont réservés.
- **Date et heure** de prélèvement réelles
De nombreux paramètres ne sont pas stables. Leur taux évolue une fois le prélèvement réalisé (temps de conservation parfois très court).
Une fois prélevés, les échantillons doivent être transmis au laboratoire (pas d'attente dans les services de soins).
- **Nature du prélèvement** (sang, urine, LCR, expectoration, etc.)
- **Renseignements** cliniques utiles pour l'interprétation biologique des résultats (indiqués sur bon de demande ou fournis sur formulaires adaptés)
- Toute difficulté de prélèvement et/ou anomalie liée au matériel utilisé

L'identification des échantillons et le préremplissage des bons de demande sont proscrits.

3.4. Conditionnement des échantillons

Les échantillons d'un seul et même patient sont placés dans un sachet type « kangourou » : échantillons et documents (bon de demande, formulaires, consentement) placés dans deux compartiments différents.

Les échantillons pour analyses microbiologiques (urine pour ECBU, hémoculture, coproculture, etc.) doivent être placés dans un sachet différent des autres échantillons.

Site FOCH

Couleur sachet	Utilisation
Vert	SAU + UPHU
Rouge	Urgences de tous les services
Transparent	Non urgent
Bleu	PMA
Jaune	Recherche SARS COV2 par PCR

Site HFB

Couleur sachet	Utilisation
Rouge	Urgences de tous les services
Transparent avec bon jaune	Service des urgences
Transparent	Non urgent

Le code couleur des sachets doit être respecté et les degrés d'urgence utilisés à bon escient (conséquence sur le délai de prise en charge).

Le sachet est fermé de façon étanche avant d'être transmis au LBM.

3.5. Transmission des échantillons au LBM

Le mode opératoire « Transport et réception des prélèvements au laboratoire de biologie médicale » précise les modalités liées au transport interne des échantillons et leur enregistrement.

- **Site FOCH**

Le sachet est placé dans une cartouche et envoyé, via le réseau pneumatique, à la réception centrale des prélèvements (RCP).

Attention, il est demandé d'optimiser le remplissage des cartouches sans faire attendre trop longtemps les échantillons.

EXCEPTIONS, prélèvements à acheminer HORS PNEUMATIQUE par le personnel soignant, jusqu'à la RCP (bâtiment B, niveau -1).

- échantillons à traiter en urgence vitale
- prélèvements précieux (exemples : liquide céphalorachidien par ponction lombaire (LCR, PL), liquide broncho alvéolaire avec tubulure (LBA), etc.)
- seringue pour gaz du sang (si conservée avec de la glace)
- échantillons conservés dans l'eau à 37° (cryoglobulines, agglutinines froides)

- **Site HFB**

Les échantillons des urgences sont acheminés au LBM par le réseau pneumatique.

Ceux des autres services (site Kleber et Barbès) sont déposés dans des lieux prédéfinis, dans les services de soins. Ils sont ramassés selon les modalités et horaires indiqués dans l'enregistrement : « Organisation de la collecte des prélèvements à l'HFB ».

- **Urgences**

En cas d'urgence, les services cliniques s'organisent pour transmettre les échantillons dans les meilleurs délais. Les modalités de gestion des urgences, notamment vitales, sont décrites dans le mode opératoire « Urgences dont urgences vitales – Site FOCH » et « Urgences dont urgences vitales – Site HFB ».

Pour le site HFB, en dehors des horaires de tournée et/ou lorsque l'échantillon doit être traité en urgence, les services cliniques s'organisent pour transmettre directement les échantillons au LBM.

4. DOCUMENTS D'ENREGISTREMENT INTERNES

- Contrat entre le service X et le LBM
- Accord laboratoire transmetteur